



med'
agri



70
ans

CONSERVATION ET QUALITÉ DES FRUITS À NOYAU **Loi AGEC et emballage, où en sommes-nous ?**

Patricia SANVICENTE, Valérie MERENDET
Unité CITAR, Centre de St Rémy de Provence

Contexte réglementaire

- **Loi AGEC du février 2020** (n°2020-105) relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire → [articles 77 et 80](#)
- **Décret du 8 octobre 2021** (n°2021-1318) précise les modalités d'application de la loi AGEC
→ [FAQ ministérielle en ligne relative aux art. 77 et 80](#)

Interdiction de certains conditionnements plastiques

Art. 77

1^{er} janvier 2022

Fin de la vente au détail
de F&L en conditionnement
plastique < 1,5 kg



F&L frais non transformés

À l'état brut, répondants aux limites de parage/nettoyage autorisées (règlements UE n°543/2011, (UE) n°1333/2011 et décret n°55-1126)

Matériaux non plastiques

Constitués de **polymères naturels non chimiquement modifiés** (article D. 541-330 du code de l'environnement → article 3, point 5, du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 déc. 2006)

Encres, peintures, adhésifs = exclus de la définition du plastique

Exemptions temporaires

risque de détérioration lors de la vente en vrac

Échéances pour les fruits à noyaux



Les matériaux d'emballage autorisés

Origine matière

Barquettes

Films

Pétrosourcée



PET ou rPET



PP



PSE



PVC, PO, PEBD



PP, PE

Biosourcée



PLA



bois



Feuille de palmier



PLA, LTbio08, Bio04...



Film cellulosique type cellophane (bois)



Cellulose et carton avec ou sans revêtement ou enduction à fonction adhésive



Cellulose et carton avec revêtement PE ou PLA barrière à l'humidité



Film cellulosique et papier

Interdiction de certaines étiquettes

Art. 80

~~1^{er} janvier 2022~~

REPORT : 30 juin 2022

Fin des étiquettes sur F&L,
sauf si aptes au **compostage domestique** ET constituées en tout ou partie de **matières biosourcées**



Compostage domestique
Norme française NF T51-800



et

Matière biosourcée
issue des ressources vivantes
(animal, végétal, microbien...)





Résumé

Afin de mieux comprendre l'intérêt des emballages dans la filière des fruits et légumes, cette note de synthèse recense les grandes fonctions des emballages de groupage et d'unité de Vente Consommateur (UVC). Elle décrit les différents types de matériaux employés actuellement et leur représentativité en termes de volumes dans la filière.

La loi AGEC n° 2020-105 du 10 février 2020 prévoit dans son article 77 l'interdiction des conditionnements de fruits et légumes en plastique, dès le 1^{er} janvier 2022, exceptés pour les lots de 1,5 kg ou plus. Dans ce contexte, les filières fruits et légumes sont à la recherche de nouvelles solutions d'emballage pour UVC pouvant répondre à la demande de la clientèle. La date de publication de la présente note est le 9 juin 2022.

Travaux du CTIFL sur les emballages

- Veille technique et réglementaire – Diffusion (articles, note de synthèse, comité de pilotage, webinaires...)
- Essais techniques de simulations filières pour évaluer l'efficacité des solutions d'emballages existantes : barquettes et films
 - Étude des durées de vies des produits
 - Tenue des emballages
- Evaluation technico-économique des coûts engendrés par les nouveaux modes de conditionnement – achat matière première, cadence...
- Développement de nouveaux emballages limitant les pertes de poids avec le CTP (Centre Technique du Papier)
- A venir : Essais chez les opérateurs pour évaluer les performances de mise en œuvre, Evaluation des pertes de tous les produits dont cerise



70
ans

Réussir aujourd'hui,
c'est imaginer demain.

CENTRE TECHNIQUE INTERPROFESSIONNEL
DES FRUITS ET LÉGUMES



Pour en savoir plus
www.ctifl.fr

Action financée par

